

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNE DE PERIERS SUR LE DAN

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 1 MARS 2016

Date de convocation

23/02/2016

Date d'affichage

23/02/2016

Présents : M. PICARD Raymond, Maire

M. LETELLIER Francis, M. RIVOIRE Lionel, Mme NEUTRE Christiane, adjoints,

Messieurs : BERT Jean, BRUNEL Alain, LE CARPENTIER Jacques, MANTELET Michel, CAGNIARD Fabien, LETELLIER Fabrice, RUFFEL Rudy.

Mesdames : ZAJEWSZKI Jocelyne, Mme LEGRAND Karine, Mme MABIRE Rachel.

Excusée : Mme SICOT/MOZES Valérie.

Secrétaire de séance M. BRUNEL Alain.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de votants : 15

Pouvoir de Mme SICOT/MOZES à M. PICARD Raymond.

Approbation du compte-rendu de la séance du 24 novembre 2016.

↳ Monsieur le Maire fait le point sur la réalisation des promesses électorales que l'équipe municipale avait annoncé.

↳ **COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ET PROPOSITIONS BUDGET PRIMITIF 2016**

Monsieur le Maire détaille le compte administratif 2015 et propose un budget primitif prévisionnel 2016 en stipulant bien que certains chiffres peuvent être modifiés du fait du manque de données exactes à ce jour.

Monsieur le Maire propose de fixer les subventions données aux diverses associations :

- COMITE DE FÊTES 1 400 €
- ADMR 400 €
- EHPAD DOUVRES 400 €
- COMITE DE JUMELAGE 250 €
- COOPERATIVE SCOLAIRE 250 €
- FONDATION DU PATRIMOINE 50 €
- ETOILE SPORTIVE CAENNAISE fixée à 250 € (9 voix pour 6 voix contre)
- « PROMENADE POUR LA PAIX » demandée par la commune de Ouistreham fixée à 150 € (13 voix pour sur 15).

OBJET : DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES POUR REMPLACER LES AGENTS ABSENTS.

➤ **Le Maire informe l'assemblée :**

Conformément à l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au conseil municipal d'autoriser Le Maire, à recruter du personnel pour remplacer les fonctionnaires et agents non titulaires momentanément indisponibles.

➤ **Le Maire propose à l'assemblée :**

Le Maire propose de recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires pour remplacer des agents momentanément indisponibles.

➤ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-1,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents pour le remplacement du secrétariat.
Et à 12 voix pour, à 3 voix contre pour le remplacement aux espaces verts.

OBJET : INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE.

Les circulaires NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 et NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011 précise que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle. Cependant, la circulaire du Ministère de l'Intérieur du 25 février 2014 informe que le plafond maximal indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales reste le même que celui fixé pour 2014, à savoir :

- pour un gardien ne résidant pas dans la commune mais visitant l'église à des périodes rapprochées, ce montant est de : 119,55 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser l'indemnité de gardiennage chaque année selon le plafond maximal annuel fixé en conformité avec les textes en vigueur.

Objet : PROGRAMME SECURITE PIETONS/VEHICULES/ACCESSIBILITE
DEMANDE AIDES FINANCIERES

Le conseil municipal a décidé d'élaborer un plan de sécurité pour les piétons et les véhicules sur tout le territoire communal et d'effectuer les travaux nécessaires.

Le conseil municipal souhaite réaliser une première phase de travaux sur l'année 2016 : sécuriser la rue du Temple et la rue du Hameau.

Le but : - Redonner les trottoirs aux piétons

- - Organiser les stationnements
- - Réduire la vitesse
- - Prise en compte d'accès pour les personnes à mobilité réduite

L'estimation des travaux est de 31 561,50 € HT, le financement prévisionnel sera assuré par la commune à hauteur de 75% et par les aides de l'Etat à hauteur de 25% minimum.

Le conseil municipal :

↳ Décide d'inscrire cette dépense au budget primitif 2016

↳ Sollicite des aides financières auprès :

- Du Département dans le cadre des amendes de polices
- De l'Etat dans le cadre de la DETR (dotation des équipements des territoires ruraux)
- De l'Etat dans le cadre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement public local)
- De la réserve parlementaire

↳ Autorise Monsieur le Maire à constituer les dossiers et à signer tous les documents s'y afférents.

AUTRES POINT A L'ORDRE DU JOUR

TRANSFERT DE COMPETENCES A LA FUTURE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER

Monsieur le Maire présente le projet de transfert de compétences vers la communauté urbaine concernant

- La voirie, les espaces verts, le pluvial, les énergies et l'environnement, les zones d'activités, le tourisme

- Un questionnaire très complet sur l'évaluation financière de ces compétences est en cours de réalisation. Il concerne le personnel, le matériel, les bâtiments en charges de fonctionnement et d'investissement. L'étude est conduite par le cabinet KPMG missionné par Caen la mer.

- **Point sur le PLU**

Plusieurs réunions ont eu lieu concernant la première phase – Etat des lieux – Diagnostic.

- **Lotissement du Londel**

M. le Maire annonce la mise à disposition des 5 logements locatifs pour juillet 2016, les candidats doivent se manifester.

- **Point sur la salle communale**

Les derniers travaux sont en cours, il est demandé au conseil de réfléchir aux conditions de location.

QUESTIONS DIVERSES

- Il est évoqué l'état de la rue du Londel après les travaux du lotissement.
- Les problèmes de stationnement rue du Temple
- Le Syndicat du secteur scolaire de Douvres.

Prochaine réunion mardi 29 mars 2016 à 19H00.